

# Le renouvellement urbain



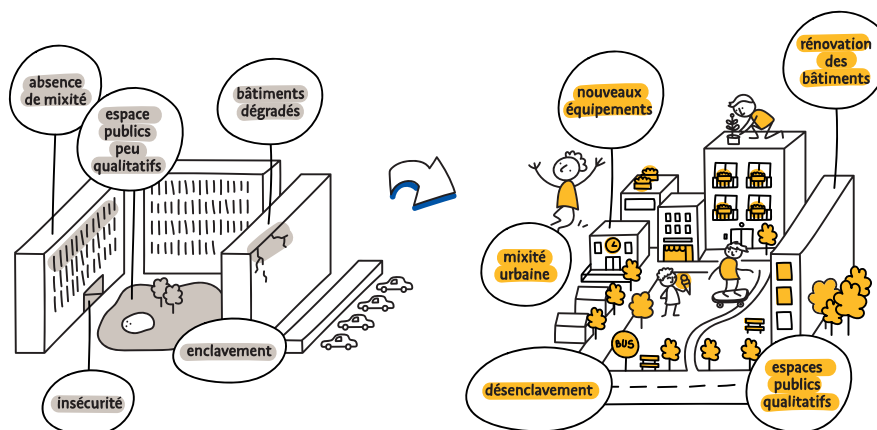
## QU'EST-CE QUE LE RENOUVELLEMENT URBAIN ?



Le renouvellement urbain a été initié pour **répondre aux dysfonctionnements des quartiers de grands ensembles** de logements (majoritairement sociaux) créés dans l'après-guerre, souvent dans des **zones peu qualitatives et éloignées des centres**. Ces dysfonctionnements ont engendré un **cycle de paupérisation** de ces quartiers d'où sont progressivement partis tous ceux qui en avaient les moyens.

Les premiers dispositifs de renouvellement urbain ont émergé dans les années 1980. **En 2003, l'État lance le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) puis créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** pour financer plus fortement et accélérer la transformation de ces quartiers en difficulté.

## QU'EST-CE QU'UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ?



Un projet de renouvellement urbain vise à résorber les dysfonctionnements d'un quartier et y renforcer la mixité sociale.

## QUEL EST LE RÔLE D'ACTION LOGEMENT



Action Logement est un **acteur du renouvellement urbain** depuis le lancement du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en 2003, et **partenaire de l'Agence Nationale de la rénovation urbaine (ANRU)**, en charge du déploiement du programme, depuis sa création en 2004. En 2014, Action Logement confirme son engagement dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

- **Participation à la gouvernance de l'ANRU** : Action Logement siège au Conseil d'Administration aux côtés de l'État, de la Banque des Territoires et de l'USH.
- **Financement du programme** :
  - En 2009, Action Logement devient le financeur majoritaire du PNRU.
  - À partir de 2018 le NPNRU est financé à 72 % par Action Logement.
- **Intervention des opérateurs du Groupe au service de la mixité sociale** en contrepartie de son apport financier au programme :
  - **15 000 logements** à développer en contreparties foncières dans les QPV **par l'Association Foncière Logement** afin de produire des logements locatifs libres visant à installer des publics plus aisés.
  - **7 000 logements** à développer en contreparties foncières dans les QPV **par les ESH du groupe** pour réaliser des programmes en accession sociale à la propriété.

